

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 8

**Présents :** 8

**Votants:** 8

**Séance du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 3 novembre 2023, s'est réunie à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Louis LABRY, Maire

**Sont présents:** Jean-Louis LABRY, Jérémy MARQUEZ, Alain WARENDEUF, Michel DUFOUR, Samuel FLAUTRE, Béatrice MARTEL, Dominique NEUREUIL, Arnaud NICOLAS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Dominique NEUREUIL

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2023
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Réponse au questionnaire dans le cadre de l'élaboration du PLUiH
- Révision du règlement et tarif des locations de parcelles au camping pour la saison 2024
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2023 :**

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023 a été transmis par voie électronique le 6 novembre 2023. Celui-ci n'ayant apporté aucune remarque a été adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance :** Monsieur Dominique NEUREUIL

**1/TARIFS ET REGLEMENT DU CAMPING - DE 2023 015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer ainsi les tarifs de la saison 2024 :

- Prix de la location : 1 200 € (dont hivernage, frais de fonctionnement)+ frais de taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, après lecture faite, adopte à l'unanimité le règlement du camping proposé.

- Pour tout séjour limité : tarif forfaitaire journalier de 10€ + 5€ avec électricité (+ taxe de séjour)
- Entretien des parcelles non fait : 50€

**2/Réponse au questionnaire dans le cadre de l'élaboration du PLUiH :**

Le questionnaire comporte une quinzaine de questions réparties suivant 3 grandes thématiques :

- Tendance de développement et perspectives
- Un territoire attractif et accueillant
- Un territoire qui s'adapte

Ainsi qu'une dizaine de questions spécifiques sur chacun des trois volets suivants :

- agriculture,
- eaux pluviales,
- habitat

Explication de la démarche :

Le PLUi-H est un document d'urbanisme qui permet de planifier le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle des 71 communes de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

Pour rappel, le PLUiH est un document qui associe et assure la cohérence de 2 documents :

- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui guide l'évolution du territoire en matière d'urbanisme et fixe les règles qui s'imposent aux autorisations d'urbanisme.
- Le PLUH (Programme Local de l'Habitat) qui définit la stratégie en matière d'habitat pour répondre aux besoins des habitants et détermine les actions à mener visant à construire et/ou à réhabiliter les logements.

L'objectif du questionnaire est de recueillir les attentes des élus sur leur commune et leurs perceptions sur l'aménagement du territoire à l'échelle de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

Tous les membres du Conseil Municipal ont participé à l'enquête qui a été transmise à la Communauté de Communes et conservée en mairie.

Questions diverses :

M. Alain WARENDEUF demande aux membres présents d'envisager une solution pour réduire la vitesse excessive des véhicules sur le territoire de Petit-Chemin.

Séance levée à 21 h 00

Le Maire,  
Jean-Louis LABRY



Le Secrétaire,  
Dominique NEUREUIL